

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 FEVRIER 2016**

**Etaient présents** : M RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- M. TROMBINI -Mme JOLY– M. PACINI-  
Mme PAULUS -Mme SUJKOWSKI, Adjoints,  
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI - M. MANOCCHI -Mme CAILLOU- Mme MONTI- M.  
MORANDA- - M. CAMELLE -Mme FREITAS - Mme ZACCAGNINI -M. NAPOLI- Mme  
SOLIDA -M. LECLERC – Mme PEDONE.

**Excusés** : M. REBOIS- M. LAVANDIER.

**Absente** : Mme BERBACHE.

**Secrétaire** : Mme PEDONE.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité :*

- APPROUVE le Règlement de Consultation et les pièces contractuelles pour la location du droit de chasse en forêt Communale de Hussigny-Godbrange située à Morley (55), pour une période de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches liées à cette procédure et à signer le bail de location avec l'attributaire choisi au terme de la procédure de consultation.

- DECIDE de vendre à Mr & Mme DANCHILI domiciliés 14. Rue de la Carrière à Hussigny-Godbrange, les parcelles cadastrées AE N° 404 de 3 m2, AE N° 412 de 24 m2, et AE N° 414 de 125 m2, au prix forfaitaire de 4 500 € hors droits et taxes,

DIT que les frais découlant de cette vente sont à la charge des acquéreurs,

CHARGE Maître LEZER, Notaire à Villerupt, de l'établissement de l'acte de vente.

- EMET un avis favorable aux nouveaux statuts de la CCAL, tels qu'ils résultent des modifications approuvées par le Conseil Communautaire le 28 janvier 2016, pour étendre ses compétences suite à la loi « NOTRe » du 7 août 2015 en vue d'un passage en Communauté d'Agglomération.

- ADOPTE la motion suivante pour alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir et renforcer un Commissariat de plein exercice sur le secteur :

*« Depuis plusieurs années les élus et la population des huit Communes de la Circonscription de Sécurité Publique (C.S.P.) de Villerupt déplorent la baisse continue des effectifs de police et de sécurité sur leur territoire.*

*Ainsi, à ce jour, si un effectif théorique de 39 personnes doit assurer la sécurité en direction des biens et des personnes de nos Communes, ils sont à peine 32 à assumer toutes les tâches d'accueil, de secrétariat, d'investigation, de gestion et de présence sur le terrain, le jour comme la nuit, qui leur sont dévolues.*

*De plus, nous avons appris à la lecture de la presse et sans aucune information préalable de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le départ précipité vers Pont-à-Mousson du Commandant THILL, chef de la circonscription de Villerupt...Départ non remplacé.*

*Dans le même temps, son adjoint le Major BETTI était invité à prendre de nouvelles responsabilités sur la circonscription de Briey...Départ non remplacé.*

*De plus, des informations récurrentes et émanant de sources diverses accréditent l'idée d'une disparition du Commissariat de Police de Villerupt pour la fin de l'année 2016. Son éventuelle transformation en Commissariat police subdivisionnaire ou en bureau de police ne relève que d'un élément de communication destiné, à l'exemple de ce que le Ministère de l'Intérieur a mis en place à Joeuf et Hayange, à faire accepter la disparition, à très court terme, de toute présence permanente des forces de sécurité sur le territoire de la C.S.P. de Villerupt.*

*Alors que l'Etat d'urgence vient d'être prolongé de trois mois dans un contexte national où le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur ne cessent de répéter que... « nous sommes en guerre... », on ne peut accepter que l'état des effectifs de notre C.S.P. soit en réduction constante et la tranquillité comme la sécurité publiques mises à mal par la disparition envisagée du Commissariat de Villerupt.*

*Les responsabilités que nous ont confiées nos concitoyens nous conduisent donc aujourd'hui à affirmer notre opposition à cette situation et à ce projet tout en redisant notre engagement déterminé à obtenir, pour la sécurité de nos concitoyens, des moyens humains et techniques modernisés aptes à assurer une présence permanente et de proximité de la Police Nationale dans nos Communes.*

*Considérant la situation d'Etat d'urgence et sa prolongation décidée par le Président de la République et le Parlement avec l'objectif affiché d'assurer sur l'ensemble du territoire national, la sécurité de l'ensemble des françaises et des français,*

*Considérant l'accroissement de la population dans notre secteur frontalier,*

*Considérant l'insuffisance des effectifs de la Police Nationale sur notre secteur encore aggravée par les départs non remplacés du Commandant du Commissariat de Police de Villerupt et de son adjoint,*

*Considérant l'aggravation des risques pour la sécurité des biens et des personnes qui résulterait de l'éloignement des forces de police et de la disparition immédiate ou à court terme du Commissariat de Police de Villerupt,*

*Considérant que cette disparition serait un encouragement au « tourisme de la délinquance » d'une C.S.P. à une autre,*

*Considérant que le niveau actuel de la délinquance et des incivilités sur le secteur de la C.S.P. de Villerupt serait à coup sûr amplifié par les dispositions actuellement concoctées à Paris et à Nancy,*

*Le Conseil Municipal de Hussigny-Godbrange,*

*DEMANDE :*

*- L'affectation d'agents de police en nombre suffisant et de moyens techniques modernisés sur la C.S.P. de Villerupt,*

*- Que soit pérennisée une présence de proximité et permanente des forces de sécurité et de police sur le bâtiment du Commissariat de Police à Villerupt,*

- *Qu'une délégation d'élus de la C.S.P. de Villerupt soit reçue et entendue par Monsieur le Préfet de Meurthe-&-Moselle et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. »*

- **ADOPTE** (*une voix contre*) la motion suivante en soutien aux syndicalistes de GOODYEAR condamnés à des peines de prison pour leur action de défense des emplois de leur entreprise :

*« Le 12 janvier 2016, la justice a condamné 8 syndicalistes de Goodyear à de la prison ferme. Leur « crime » ? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois.*

*C'est la première fois, depuis un demi-siècle qu'un gouvernement demande la prison ferme contre des syndicalistes, pour des actions menées en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.*

*Cette prise de position est une inacceptable criminalisation de l'action syndicale qui vise à placer le militant syndical au rang de délinquant.*

*Nous y voyons une régression dans la conception même des libertés publiques dans notre pays. Et plus particulièrement une atteinte contre le droit du travail, contre la place et le rôle qu'il confère aux organisations syndicales dans les relations entre les salariés et les employeurs dans l'entreprise.*

*Il est extrêmement dangereux pour les libertés que l'actuel « état d'urgence » inspire et oriente l'autorité de l'État dans de telles dérives répressives !*

*Il est inacceptable que les procureurs et les forces de police soient ainsi mis au service des grands groupes industriels et financiers pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie.*

*Avec déjà plus de 150 000 pétitionnaires et la création de comités locaux de soutien, nous sommes particulièrement satisfaits de voir qu'une forte mobilisation citoyenne commence à se manifester pour exiger la justice pour « les 8 condamnés de Goodyear ». Nous nous y associons pleinement !*

*Les élus du Conseil Municipal de Hussigny-Godbrange expriment avec fraternité leur soutien et leur solidarité aux salariés de Goodyear. Ils exigent l'annulation de ce jugement inique et, au-delà, l'amnistie pour tous les militants syndicaux condamnés. »*

- **DEBAT** du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours.

L'Adjoint à l'Urbanisme, Bruno TROMBINI, expose au préalable le diagnostic établi par le bureau d'études Espace et Territoires puis rappelle les objectifs du P.A.D.D. qui présente le projet politique de la Commune en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir, notamment les potentielles zones d'urbanisation nouvelle.

Il est également rappelé les conditions posées à cette urbanisation future par la réglementation et les autres documents d'aménagement tels le Scot Nord- Meurthe-et-Mosellan et le Plan Local d'Habitat qui limitent la consommation de foncier et le nombre de logements nouveaux.

Il est présenté les grandes lignes du P.A.D.D. qui s'articule autour de 5 grandes orientations générales :

- Préserver le cadre de vie.
- Maintenir un tissu économique endogène.
- Se déplacer efficacement et durablement.
- Préserver durablement les ressources naturelles et valoriser le paysage.
- Valoriser les nouvelles technologies et promouvoir les performances énergétiques.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques particulières sur le document présenté.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 29 février 2016.

**Le Maire,**

**Laurent RIGHI**